



## **Avenant N°1 aux CGV 2022 CANAL+ BRAND SOLUTIONS**

CANAL+ BRAND SOLUTIONS modifie les conditions de déclenchement de l'Indice Partenaire prévues au sein de l'article 5. c) des Conditions Commerciales et Tarifaires relatives à la Publicité TV (page 34).

Par ailleurs, CANAL+ BRAND SOLUTIONS modifie également les Indices de conversion Télévision prévus à l'Annexe 4.

Les autres dispositions des Conditions Générales de Vente de CANAL+ BRAND SOLUTIONS publiées le 19/10/2021 et non visées dans le cadre du présent Avenant N°1 restent applicables.